

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers représentés : 28
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt six, le deux février deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 27/01/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D02022026_05 : Convention n°2025.ECL.0743 avec le SYDEV : Travaux neufs d'éclairage public au Lotissement Les Mares

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal D02032020-04 en date du 2 mars 2020, approuvant la création d'un budget annexe « Lotissement Les Mares »,
Vu la délibération du Conseil Municipal D28022022-09 en date du 28 février 2022, approuvant le budget primitif 2022 du « Lotissement Les Mares »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards, intégrant la MS N°3: La rectification du tracé de la zone N, pour l'OAP du secteur Bel Air sur la Commune des Achards, se limitant au pourtour de l'étang conformément au zonage initial du PLU de la Mothe-Achard, lequel devait CR être repris à l'identique dans le PLU,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2022, approuvant l'avant-projet d'aménagement du lotissement Les Mares et notamment la Convention SYDEV pour la réalisation de la création et extension du réseau électrique et opération d'éclairage public pour un montant estimatif de 125 212 € TTC,

Considérant que les travaux SYDEV liés à l'extension des réseaux et aux opérations d'éclairage public sont découpés en deux conventions,

Considérant la première convention N°2022.EXT.0223 d'extension de réseau électrique signée le 10/06/2022 pour un montant de 108 255 € TTC,

Considérant le montant réellement facturé à savoir : 102 040 € TTC,

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie présente la deuxième convention liée aux travaux du SYDEV, convention complémentaire à la première et dédié à l'opération d'éclairage pour un montant de 31 086 € TTC.

Sachant que lors de la séance du conseil municipal du 30 mai 2022 l'estimation, relative aux travaux du SYDEV, approuvée était de 125 212 € TTC pour l'ensemble du projet et qu'au vu des dépenses déjà réalisées pour un montant de 102 040 € TTC, le montant restant disponible pour la deuxième convention est de 23 172 € TTC soit une différence de 7 914 € TTC.

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie propose par conséquent d'approuver la convention N°2025.ECL.0743 pour montant de 31 086 € TTC et d'inscrire au budget du lotissement les sommes nécessaires en complément afin de finaliser ces travaux d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention SYDEV N°2025.ECL.0743 pour montant de 31 086 € TTC pour des travaux neufs d'éclairage public ;
- D'INSCRIRE au budget annexe du lotissement Les Mares le montant complémentaire nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

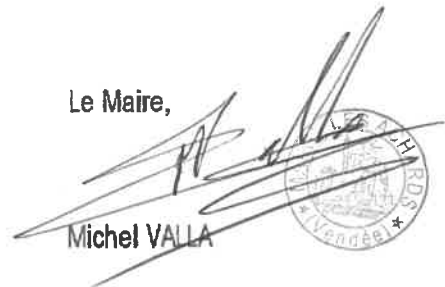
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 05/02/2026
Au registre